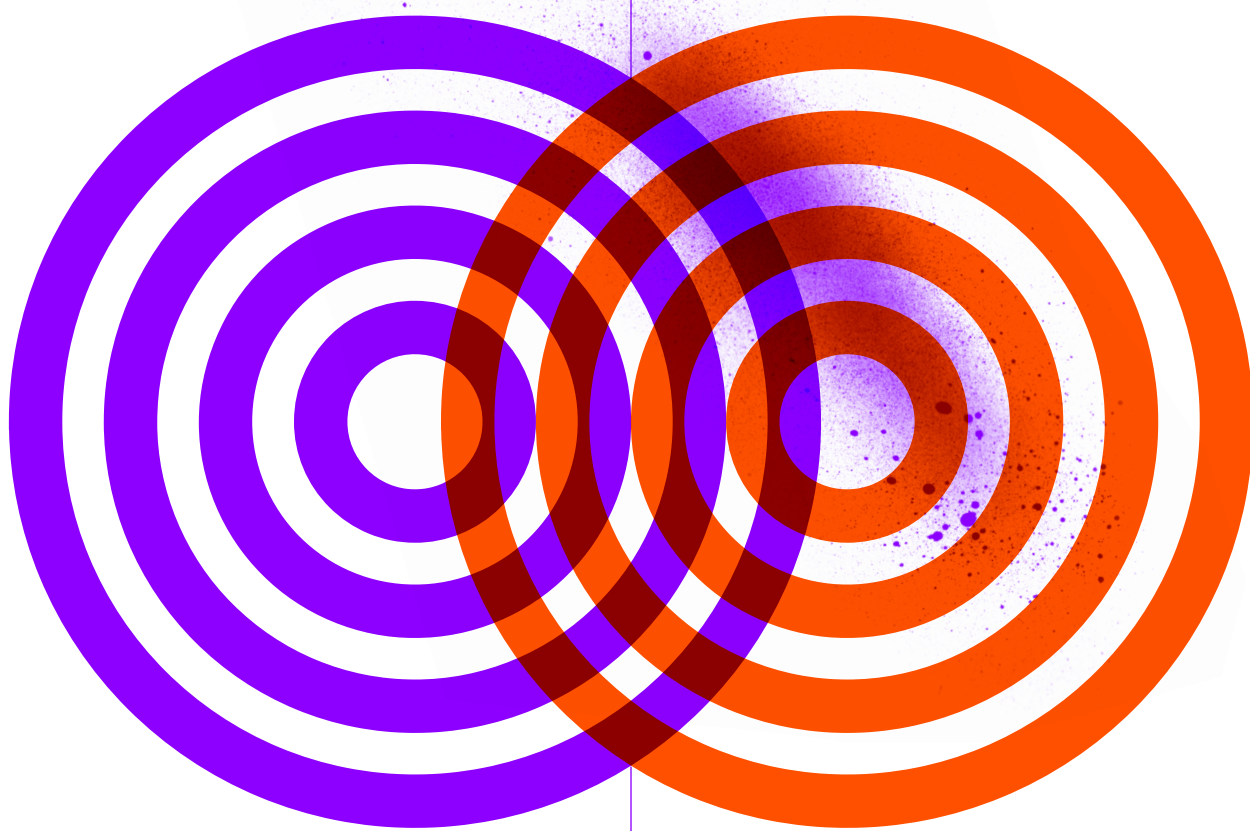


Les artistes de
la Région Sud dans
les Bistrots de pays,
tiers lieux ou sites
patrimoniaux en
ruralité

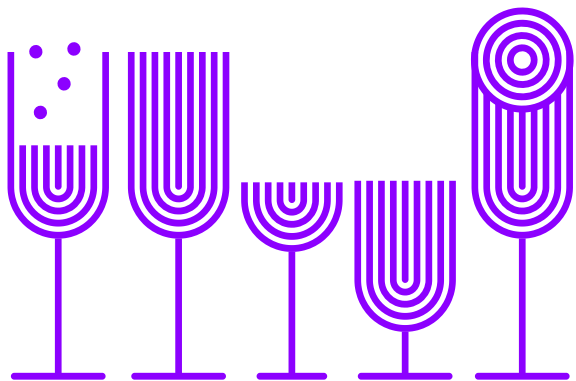
Une initiative de la Région Sud
Production Arsud - L'outil des
Arts et du Spectacle

Scènes de Bistrots

Dossier de candidature



Tournée
2026



Scènes de Bistrots

2026

Appel à candidature

dossier à retourner avant
le 12/12/2025 à
[scenesdebistrots@arsud-
regionsud.com](mailto:scenesdebistrots@arsud-regionsud.com)

Scènes de Bistrots est une initiative de la Région Sud, conçue et réalisée par Arsud en collaboration avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays.

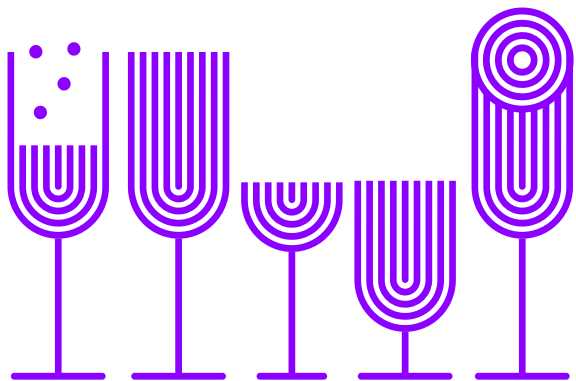
Cette tournée a pour objectif de développer l'accès à la culture en territoire rural, d'offrir de nouveaux espaces de visibilité pour la création régionale et de valoriser l'impact socio-économique et culturel des cafés-restaurants de villages labellisés Bistrots de Pays, tiers lieux, sites patrimoniaux en dynamisant l'activité.

Critères d'éligibilité des candidats et mode opératoire

Singularité artistique du projet, création originale de préférence

- Artistes résidants en Région sud
- Petite forme privilégiée : 1 à 3 artistes maximum
- Professionnalisme, capacité à s'adapter aux contraintes des lieux (configuration, public, formules repas-spectacle...) et au contexte d'une tournée rurale
- Spectacle sonorisé pour une jauge n'excédant pas 100 personnes en intérieur ou extérieur. Possibilité d'emprunt de matériel à Arsud
- Forme légère : le transport des artistes et du matériel ne doit pas excéder 2 véhicules
- Autonomie pour le montage et démontage du spectacle
- Être disponible sur la période d'avril à octobre 2026

Dossier ci-dessous à retourner complété avant le 12 décembre
2025 à scenesdebistrots@arsud-regionsud.com



Scènes de Bistrots

2026

Renseignements sur le spectacle et les artistes

Champ artistique :

Spectacle ☐ tout public ☐ jeune public (à partir de ans)

Présentation succincte du spectacle :

Biographie de chaque artiste et / ou de la compagnie (photos à joindre séparément)

Commune du domicile actuel des artistes

Lien vers extraits vidéo en ligne d'une prestation dans les conditions « Scènes de bistrots », idéalement en public ou teaser, EPK... (ne pas joindre de fichier vidéo)

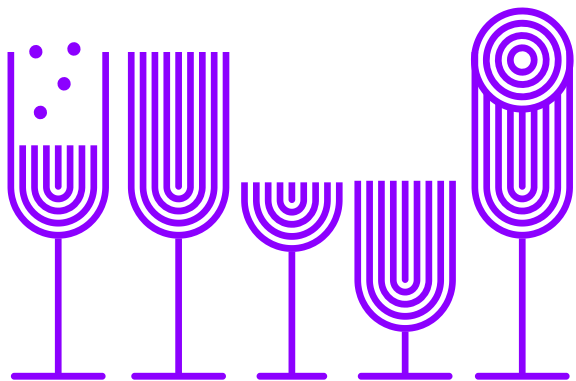
URL du site web de l'artiste / de la compagnie

Pages réseaux sociaux

Contacts

Coordination Scènes de
Bistrots :

scenesdebistrots@arsud-
regionsud.com



Scènes de Bistrots

2026

Renseignements administratifs

Coordonnées de la structure porteuse

Raison sociale nom de la structure de production (association, autre ?)

Adresse

Code postal

N° de téléphone

Courriel

N° SIRET

Code APE

N° Licence de spectacle

Représenté par ☐ Madame / ☐ Monsieur

Nom

Prénom

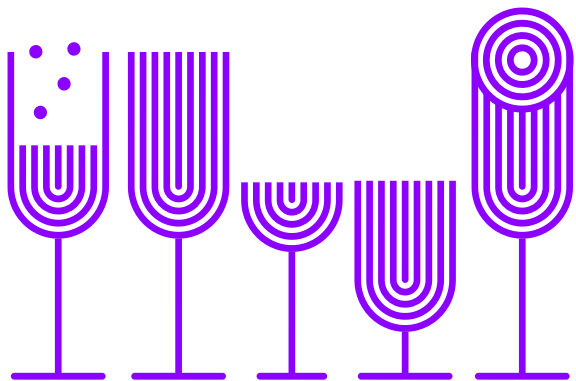
en qualité de

Contacts

Coordination Scènes de
Bistrots :

[scenesdebistrots@arsud-
regionsud.com](mailto:scenesdebistrots@arsud-regionsud.com)

**Informations sur les droits d'auteur du spectacle proposé (n° de
programme, setlist...)**



Scènes de Bistrots

2026

Les conditions

Cachets et défraiements

- Contrat de cession établi entre Arsud et la structure de production de l'artiste / compagnie qui prendra en charge les cachets
- 400,00 € TTC par artiste (3 maximum) et par représentation + 10% de frais de production
- Déplacements défrayés selon le barème des indemnités kilométriques de l'URSSAF, pour un maximum de 2 véhicules (des justificatifs de déplacement pourront être demandés)
- Hébergements + petit déjeuner défrayés jusqu'à 3 nuitées par date (grille SYNDEAC 74,30 € / nuitée), réservations et règlements effectués par la structure de production
- Déjeuners défrayés (3 maximum) si 2 dates consécutives (grille SYNDEAC 20,70 € / repas)
- Prise en charge de 3 repas maximum par les Bistrots de Pays le jour de la représentation

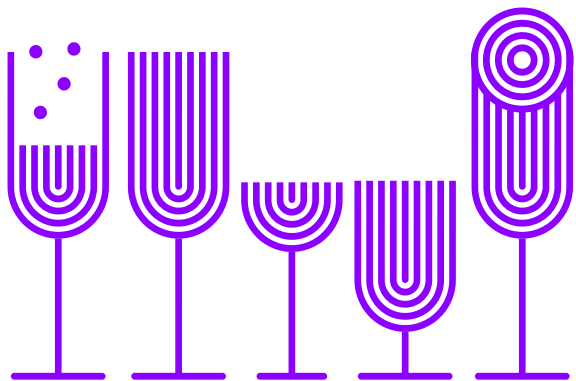
Technique

- Arsud peut mettre à disposition du matériel scénique à titre gracieux, cependant les artistes doivent être autonomes pour le montage et le démontage sur site (matériel à réserver à l'avance auprès de l'un de ses parcs, bien préciser que cela concerne les Scènes de Bistrots)
- Les artistes retirent et rapportent le matériel technique emprunté le cas échéant au parc de matériel d'Arsud par leurs propres moyens (avec leur véhicule)
- La configuration des Bistrots de Pays étant très hétérogène, le spectacle doit être pensé pour un kit technique léger (espace et capacité électrique souvent réduits)
- Arsud mettra à disposition un interlocuteur qui coordonnera l'ensemble de la tournée.
- La location de véhicule ne sera en aucun cas prise en charge par Arsud.

Contacts

Coordination Scènes de Bistrots :

scenesdebistrots@arsud-regionsud.com



Scènes de Bistrots

2026

À savoir !

- Les Bistrots de Pays, tiers lieux, sites patrimoniaux ne sont pas des lieux dédiés à la diffusion de spectacle, ce qui signifie : absence potentielle de scène et de loge, espace exigü, capacité électrique limitée, configuration "restaurant".
- Scènes de Bistrots entend également valoriser l'activité principale des lieux de représentation.

Contacts

Coordination Scènes de
Bistrots :

[scenesdebistrots@arsud-
regionsud.com](mailto:scenesdebistrots@arsud-regionsud.com)

